

Paris le 4 août 1888.

Messieurs les questeurs,

J'apprends que vous venez d'élever à la
place de Commissaire principal de la Bibliothèque
du Sénat M. Samuel, qui devient,
par l'effet de cette nomination, mon
supérieur hiérarchique.

Je suis attaché à la Bibliothèque
du Sénat depuis la création de la haute
assemblée, et M. Samuel ne fait partie
de votre administration que depuis trois ans.

L'arrêté qui nomme M. Samuel à
une place à laquelle j'étais désigné constitue
un acte sans précédent dans l'administration
française; il viole des droits qui jusqu'ici

avaient été constamment respectés ; il constitue
une injustice insoucieuse, contre laquelle j'ai le
devoir de protester.

Ma cause est celle de l'équité. Je
serais coupable de ne pas la défendre avec
la dernière énergie.

Et qui donc avez-vous frappé par
un acte sans nom comme sans exemple ?
Un homme qui a su rendre des services à
la bibliothèque du Sénat, qui s'efforçait
de mériter votre estime et qui n'en était
pas tout à fait indigne, puisque les
travaux lui ont mérité, jeune encore, la
croix de la Légion d'honneur ?

Vous, les protecteurs naturels,
vous l'avez trahi. Vous l'avez frappé,
sans même l'entendre. Vous avez bûché,

d'un trait de plume la carrière d'un père
de famille, car vous ne sentez pas
qui à 45 ans, au milieu d'une vie qui
n'est pas sans mérite, je passe oublier
le soin de ma dignité au point de
me ranger sous les ordres d'un jeune
homme, presque un enfant, mais encore
mon subordonné.

Mais ce serait vous offenser, mes chers
les questeurs, que de vous prêter des sentiments
que dément votre caractère hautement
honoré. Il faut que votre religion
ait été turpide. J'en appelle de
vous à vous-même. Je vous demande
justice.

Je pourrais associer à ma cause
vingt de vos collègues qui sont mes

amis. Je ne le ferai pas. Je ne veux
appeler à mon aide que le droit et
la vérité.

Je demande ce qui m'est dû.
J'attends une réparation. Je
l'attends avec une confiance qui
est sans bornes, car elle égale
l'estime que vous m'inspirez.

Veuillez agréer, messieurs les
questeurs, l'assurance de mes sentiments
très-respectueux.

Anatole France
attaché à la Bibliothèque du Sénat.

5 rue Chaligny - Paris.

Paris le 17 Dec. 1888.

Monsieur le questeur,

J'ai l'honneur de vous apporter la réponse
que votre bienveillance m'a demandée.
La voici. Je n'ai aucune raison
ni aucun désir de me soustraire
au travail qui m'incombe à la
bibliothèque. Je sais le premier
à reconnaître que mes griefs, que
je crois justes, ne me dispensent
pas de faire la tâche assignée

par le règlement ; savoir : catalogue
méthodique et classement de
Impressions .

Veuillez agréer, monsieur le
questeur l'assurance de mes
plus sincères respects

Arable France

Paris le 18 décembre 1888

Messieurs les questeurs,

J'ai eu l'honneur de recevoir un
extrait du procès-verbal de la
séance de questure du 17 décembre.

Je m'empêtais d'y répondre.

1^o L'envoi de ma lettre à
Monsieur Cochin n'impliquait et
ne pouvait impliquer de ma part
aucune intention. Je vous prie donc
de la considérer comme adressée à
la questure.

2^o Vous avez bien jugé, M. M.
les questeurs, en estimant que je
n'avais pas l'intention de me
soumettre aux obligations de la
présence. En effet, les bibliothécaires,
sont inscrits à tour de rôle
pour le service. Le règlement en
forme à cet égard. D'ailleurs votre
caractère me garantit, messieurs, qu'il
sera toujours interprété dans tous les
parties de la façon la plus intelligente
et la plus libérale
Veuillez agréer, messieurs les
questeurs, l'assurance de mes sentiments
les plus respectueux

Anatole France

SÉNAT

Paris, le 18 décembre 1882

—+—
Questures

Monsieur le bibliothécaire en chef,

Je regrette d'avoir méconnu le
règlement, article 68, en vous
adressant le billet qui vous
annonce mon départ. Je n'ai
été nullement mû par une
intention blessante à votre égard
et si vous pouvez agréer mes
regrets et mes excuses.

Veuillez agréer monsieur le
bibliothécaire en chef, les sentiments
respectueux de votre très dévoué

Armand Bran

Paris, le 18 mars

1889

Monsieur le Bibliothécaire en chef,
je renouvelle, en réponse à votre lettre,
l'assurance que j'ai déjà eu
le honneur de donner à Messieurs
les Questeurs. Je ne prétends me
soustraire à aucune des charges qui
m'incombent ici et je déclare me
soumettre au règlement interprété
d'une manière digne de vous,
digne de moi, digne de l'Administration
du Sénat, c'est à dire avec une
bienveillance intelligente.
Le travail dont je suis chargé

It is not all right

if you are

up

be late

interest

and

of course

is not

the

figure

of

the

of

of course

is not

sera mis au point dans le plus bref délai
et je m'empresse de vous le faire savoir.
Je voudrais pouvoir assister ici, Monsieur
le Bibliothécaire en chef, les explications
qui vous étaient dues. Mais il y a dans
votre lettre une inexpérience que je
prendrai la liberté respectueuse de
relevé. Appelé, dites vous, devant M.
le Secrétaire général de la Quakerie,
j'aurais pris l'engagement formel de
m'amender. Un tel langage n'était
ni dans mon caractère ni dans ma
situation. Autre ne l'ai-je point
tenue et permettez moi d'être surpris
que vous l'ayez supposé à un de
vos subordonnés.

J'ai eu l'honneur de m'expliquer
devant M. M. les Quakers. Je leur
ai rappelé les longs services mal

SÉNAT

Paris, le

188

ricompensés que j'ai rendus à la
 bibliothèque du Sénat et j'ai
 protesté contre des mesures que
 je considère comme contraires à
 mes droits les plus légitimes. Je
 me suis plain avec une respectueuse
 fermeté d'être frustré de tout
 avancement et même de l'augmentation
 régulière de mon traitement. Enfin,
 je leur ai fait des griefs que
 je crois solidement fondés, je
 vous les porte à vous aussi, même
 la bibliothèque en chef, sur que
 l'inimitié qui nous sépare
 personnellement sera pour vous une

at a distance in the original

with a number of other

a distance of some 200

the water level was

intermediate at the

river

of the river

the water level

the water level

of the river

raison de plus de les ^{passer} examiner avec
impartialité.

Agreez, Monsieur le Bibliothécaire
en chef, l'assurance de mes sentiments
de parfaite différence

Arabe & Iranien

Commi à la bibliothèque
Du Lézar.

Dear Mr. [unclear]

2

[Faint, illegible handwritten text]

Monsieur

Monsieur le Bibliothécaire en chef
du Sénat

au Palais de Luxembourg

Paris, le 24 janvier 1889

Messieur le Bibliothécaire en chef,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous m'informez que M. M. les Questeurs m'ont confié l'incubation du catalogue méthodique de la Bibliothèque du Sénat.

Mon grade comme employé ne me désignant en aucune façon pour une semblable tâche, je dois considérer la charge de M. M. les Questeurs comme la marque, à mon égard, d'une confiance toute personnelle, qui m'honore et que je m'efforcerai de mériter.

Cette confiance, si la trahiraient si je ne
prenais pas la liberté de leur présenter
par votre intermédiaire, quelques observations
qui me sont suggérées par mon expérience
dès lors longue des travaux bibliographiques et
dont il est indispensable de tenir compte,
si l'on a à cœur la bonne conduite de
l'entreprise.

Ce que demandent M. M. les questeurs,
c'est un inventaire méthodique et raisonné
des livres de la Bibliothèque de l'Institut. En
d'autres termes, une sorte de sommaire,
en cyclopédique embrassant toutes les connaissances
humaines.

Et il conviendrait, en procédant à cette
vaste opération, de ne pas perdre de vue
le but pratique, qui est de fournir un
instrument utile aux travaux parlementaires.

Or, il est évident que le choix de rubriques
sous lesquelles les livres sont placés dans
ce nouveau catalogue exige un travail
préparatoire de plus sérieux

Vostra attention, comme la bibliothécaire
en chef, s'est portée sur ce point et vous
avez bien voulu me fournir, en désignant
la fiche de l'ancien catalogue qui comprend
les ouvrages de M. Ch. L. Chapin, six de ces
rubriques ou divisions, savoir :

Eglise de France

France

Revolutions France

Paris

Service

Elections

Mais il faut reconnaître que ces six rubriques
à supposer même qu'elles ne demandent rien
à aucune objection, me font d'un faible

trouvé dans une opération où il s'agit
d'en constituer quelques milliers.

Vous conviendrez donc avec moi, monneur
le bibliothécaire en chef, qu'il conviendrait
avant tout de fixer les cadres du catalogue
et de dresser la table systématique des
divisions sous lesquelles les matières seront
disposées.

Ne nous dissimulons pas que cette
tâche préliminaire est d'une extrême
difficulté. En effet les divisions ne
doivent pas être trop générales. Le mot
clergé par exemple, ou le mot armée
apporteraient à la suite un amas confus
de documents hétérogènes. Pour être possible
ou remédier à ce mal par des subdivisions
mais c'est là encore une question à
étudier.

Paris, le

188.

D'une autre part, des divisions trop
particulières préféraient un inconvénient
presque aussi fâcheux, en le faisant
des matières qui, pour le commodité
des recherches, devraient être réunies. Par
exemple, il ne faudrait pas créer
deux rubriques trop similaires, comme
celles-ci :

Cimetiers (police des)

Inhumations (réglement sur les)

Enfin, chaque division doit renfermer la
totalité des ouvrages qui y appartiennent.
Nous possédons plusieurs projets de Code
vital. Il serait préférable que les
un-furent à code et les autres à lucral.

Il résulte de observations que j'ai
puis la liberté de vous présenter en
vous priant de le transmettre à M. B.
les questeurs, qui un travail préparatoire
est nécessaire.

J'ajouterai que ce travail exige
un examen approfondi des catalogues
méthodiques déjà en usage dans
certaines bibliothèques.

En conséquence j'ai l'honneur de
vous proposer :

1^o d'étudier les catalogues
méthodiques déjà dressés dans divers
établissements et notamment dans
les bibliothèques des grands corps de
l'Etat, en vue de qui le vous soumettre
un rapport.

90.
à. Si le premier rapport a pu
vous servir, sur les bases de ce rapport,
de dresser un tableau des divisions
(ou subdivisions s'il y a lieu) à
adopter dans le catalogue méthodique
de la bibliothèque de la Sorbonne.

Alors seulement nous pourrions
travailler utilement sur les fiches, et
M. M. les Questeurs décideront, dans
leur haute sagesse, des conditions
matérielles dans lesquelles le travail
devra s'effectuer. Ils m'assigneront
un local convenable et me fourniront
les aides nécessaires pour mener à bonne
fin la plus grande œuvre de
bibliographie pratique qu'on puisse
concevoir.

Permettez-moi que vous voudrez bien présenter
les observations à M. M. les Questeurs,
comme un témoignage non équivoque
de la zèle qui m'anime pour le
service de l'État, je vous prie,
Monsieur le Bibliothécaire en chef,
d'agréer l'assurance de mes
sentiments respectueux

Amable Françoise